



ANALYSE BUDGETAIRE DU SECTEUR DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT EN 2021 AU BENIN

Janvier 2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	4
Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques.....	5
MESSAGES CLES.....	6
I- INTRODUCTION	8
I-1- Raisons d’investir dans le secteur eau, hygiène et assainissement de base	9
I-2- Stratégies nationales dans le secteur de l’eau, l’hygiène et l’assainissement	10
I-3- Défis et enjeux dans le secteur de l’eau, d’hygiène et d’assainissement.....	11
II. ANALYSE DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES EN FAVEUR DU SECTEUR DE L’EAU, L’HYGIENE ET L’ASSAINISSEMENT	14
II.2.1. Allocations budgétaires annuelles par secteur	16
II.2.2. Part des allocations de l’Eau, de l’HA dans celles de l’EHA.....	17
II.2.3. Contribution des ministères concernés par l’EHA.....	17
II.2.4. Allocations budgétaires annuelles en pourcentage de PIB, du budget général	19
II.2.5. Allocations budgétaires annuelles au profit de l’hygiène et l’ assainissement de base (ODD6) ..	20
III. ANALYSE DES DEPENSES BUDGETAIRES EN FAVEUR DU SECTEUR DE L’EAU, L’HYGIENE ET L’ASSAINISSEMENT.....	23
III-1- Exécution et crédibilité des budgets globales et par secteur	23
III-2- Composition des dépenses par secteur	25
III-3- Dépenses annuelles en pourcentage du budget général exécuté, du PIB	26
IV. DECENTRALISATION DES DEPENSES ET EQUITE.....	26
V. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L’EAU, L’HYGIENE ET L’ASSAINISSEMENT	27
VI. CONCLUSION	30
ANNEXES.....	a

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACVDT	:	Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire
ANAEPMR	:	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCQ	:	Agence Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau
ANSSP	:	Agence Nationale de Soins de Santé Primaires
CEDEAO	:	Communauté Economique de Développement de l'Afrique de l'Ouest
DGB	:	Direction Générale du Budget
EDSB	:	Enquête Démographique et de Santé du Bénin
EHA	:	Eau, Hygiène et Assainissement
EHCVM	:	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
HA	:	Hygiène et l'Assainissement
MCVDD	:	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	:	Ministère de l'Eau et des Mines
MS	:	Ministère de la Santé
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PND	:	Plan National de Développement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SNAEP-MR	:	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SNPHAB	:	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural
SONEB	:	Société Nationale des Eaux du Bénin
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Contribution des ministères sectoriels concernés par l'EHA au Bénin	18
Tableau n° 2 : Allocations budgétaires annuelles en pourcentage du budget général	19
Tableau n° 3 : Allocations budgétaires annuelles en pourcentage du PIB.....	20
Tableau n° 4 : Allocations en faveur de l'EHA au regard de l'ODD6	21
Tableau n° 5: Financement de l'HAB par les PTF	21
Tableau n° 6: Evolution des allocations et dépenses pour la réalisation de l'ODD6	22
Tableau n° 7: Evaluation du niveau du financement de l'OOD6 en millions F CFA	22
Tableau n° 8 : Ecart entre allocations et dépenses en millions F CFA.....	24
Tableau n° 9 : Composition des dépenses annuelles de l'EHA par secteur	25

Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Evolution du taux de desserte en en eau potable	11
Graphique n° 2: Pourcentage de personnes utilisant au moins les services de base d'eau potable en 2020 dans certains pays de la CEDEAO	12
Graphique n° 3: Le taux de desserte à l'eau potable par département en 2021 au Bénin	12
Graphique n° 4: Pourcentage de personnes qui pratiquent la défécation à l'air libre en 2020 dans certains pays de la CEDEAO	13
Graphique n° 5 : Evolution et projection des allocations budgétaires en millions F CFA du secteur de l'EHA de 2017 à 2021 au Bénin.....	15
Graphique n° 6 : Evolution et projection des allocations en millions F CFA pour l'Eau et pour l'Hygiène et l'Assainissement.....	16
Graphique n° 7 : Evolution des parts des budgets de l'Eau et de l'Assainissement de base dans le budget de l'EHA	17
Graphique n° 8 : Taux d'exécution des dépenses dans le secteur Eau, Hygiène et assainissement	23
Graphique n° 9 : Evolution des dépenses globales de l'EHA et par secteur en millions F CFA.....	24
Graphique n° 10: Dépenses annuelles de l'EHA en pourcentage du budget général et du PIB	26
Graphique n° 11: Allocations budgétaires au profit des interventions de l'ANAEPMR par département	27
Graphique n° 12 : Financement du secteur EHA en 2021.....	28
Graphique n° 13 : Source de financement de l'EHA.....	28
Graphique n° 14 : Part du Financement Extérieur de l'Eau et de l'Hygiène et l'Assainissement dans leurs budgets respectifs	29
Graphique n° 15 : Répartition du financement extérieur de l'EHA par secteur	29

MESSAGES CLES

1. La part du secteur Eau, Hygiène et Assainissement dans le Budget de l'Etat s'est accru passant de 3% à 5% entre 2017 et 2021. Cet effort d'allocations à encourager a induit une amélioration des taux de desserte en eau potable qui est passé de 41,8% en 2017 à 70,2% en 2020 en milieu rural et en milieu urbain de 55% à 63%¹. Elle a aussi permis de réduire la prévalence de la défécation à l'air libre de 53,9%² en 2018 à 52%³ en 2020. Malgré ces progrès, près de 30% de la population ne jouissent pas encore de l'accès à l'eau potable et plus de 50% des ménages continuent la défécation à l'air libre en 2021. Conformément à l'ambition du Gouvernement de réaliser l'accès universel à l'eau potable et aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement et de mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2030, il est recommandé que l'Etat accorde plus d'investissement dans l'EHA avec des allocations et dépenses budgétaires qui atteignent au moins 1% du PIB.
2. Plus de la moitié (52%) de la population se livre à la défécation à l'air libre conduisant à de nombreuses maladies qui affectent la santé des populations en général et particulièrement les enfants (maladies diarrhéiques, vers intestinaux, maladies chroniques ...) induisant des pertes de vies humaines et de ressources importantes pour la nation. De plus, la répartition des investissements en faveur de l'eau et l'hygiène et l'assainissement laisse entrevoir quelques disparités régionales. Certains départements plus peuplés et moins desservis en eau potable reçoivent moins d'investissement de la part de l'ANAEPMR. Aussi, presque la totalité des allocations budgétaires du MCVDD en faveur de l'hygiène et l'assainissement sont destinées pour des interventions en milieu urbain. Pour favoriser la réduction des inégalités sociales et régionales et un développement durable où personne ne sera laissé pour compte, il est recommandé un effort d'équité dans la répartition des allocations budgétaires suivant les résultats établis. Il est aussi recommandé que le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) l'appuie dans la définition et la mise en œuvre d'un projet spécifique de construction et de gestion d'infrastructures publiques multi-services d'hygiène et d'assainissement en milieu rural.
3. Le Ministère de la Santé (MS) a contribué à 0,9% des allocations budgétaires de l'Eau, Hygiène et Assainissement en 2021 contre 0,1% en 2020 et 0,3% en 2017. Malgré cette contribution en hausse, le Ministère de la Santé contribue en moyenne par an à 0,4% aux dotations de l'EHA et à 1% des dotations du secteur de l'Hygiène et l'Assainissement. Le contexte actuel de pauvreté non monétaire de 26,1% en 2019 (EHCVM 2019) aggravé par une pauvreté monétaire de 38,5% et la pandémie de COVID 2019 induit des conditions de vie peu hygiéniques des populations. Au regard des enjeux de bonne santé et de bien-être de la population notamment des enfants aggravés par la pandémie de la COVID 19, il est recommandé que le Ministère de la Santé investisse davantage dans l'hygiène et l'assainissement en mettant en œuvre des interventions à haut impact d'hygiène à travers la mise en œuvre d'un projet visant à changer les comportements non hygiéniques des populations ciblées dans un délai défini pour l'amélioration de la santé publique.

¹ Rapport ODD 2020

² EDSB (2017-2018)

³ Banque Mondiale, Statistiques santé, nutrition et population, mise à jour le 15 09 2021

4. L'analyse budgétaire sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement laisse entrevoir des allocations pour une même action (construction de latrines, gestion des eaux usées domestiques, gestion des excréta) réparties dans les trois ministères (MEM, MS et MCVDD) et parfois fusionnées avec des allocations d'autres travaux ne laissant pas assez de traçabilité. De plus les budgets des sectoriels concernés ne mettent pas en exergue de ligne budgétaires réservées à l'hygiène et l'assainissement de base. Pour plus de synergie d'actions et un meilleur suivi du financement du secteur, il est recommandé le Gouvernement mette en place une coordination des interventions dans le secteur EHA qui dotera les ministères concernés de lignes budgétaires sur lesquelles les interventions pour la réalisation de l'ODD6 seront financées suivant les attributions des ministères sectoriels et les objectifs à atteindre.

5. Le coût minimum nécessaire à la réalisation de l'ODD6 est estimé 1153,6 milliards F CFA à travers le costing des ODD prioritaires. Les dépenses pour la mise en œuvre des interventions en faveur de l'ODD 6 cumulées de 2017 à 2020 font approximativement 103,2 milliards F CFA dégageant un besoin de financement de 1050,4 milliards F CFA. Il faudra alors réaliser à partir de 2021 des dépenses moyennes annuelles de 105 milliards F CFA pour l'atteinte des cibles 1 et 2 de l'ODD6 en 2030. Ces besoins en ressources financières sont largement au-delà des dépenses effectuées (267% des dépenses annuelles en 2020) jusque-là pour la réalisation des de l'ODD6. Il est recommandé que l'Etat investisse davantage dans le secteur et que les partenaires au développement renforcent leur aide au développement en faveur du Bénin pour financer le gap nécessaire à la réalisation de l'ODD 6.

I- INTRODUCTION

L'eau potable est une ressource limitée, indispensable à la vie humaine et animale. Elle intervient également dans toutes les activités humaines et dans le développement socioéconomique de tout pays. La santé et l'épanouissement de tout être humain dépendent en grande partie de la disponibilité de l'eau potable. L'assainissement de base, l'hygiène et la protection de l'environnement en général sont aussi indispensables à la vie et constituent avec l'eau potable des facteurs importants dans le développement durable. Depuis 2019, le besoin en eau potable s'est accru avec le lavage des mains comme mesure barrière pour éviter la propagation de la COVID-19. L'approvisionnement en eau potable et des interventions en matière d'hygiène et d'assainissement de base sont devenus alors des impératifs pour le Bénin. Plusieurs ministères notamment le Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), le Ministère de la Santé (MS) et le Ministère de Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD) s'attèlent à satisfaire les besoins en eau potable et l'accès aux services d'hygiène et assainissement des populations. Atteindre un accès universel à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH) est fondamental pour assurer un développement inclusif et durable. C'est, entre autres, le sixième Objectif de Développement Durable (ODD6) auquel le Gouvernement béninois s'est engagé et qui vise à : « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ».

Le Gouvernement, dans sa volonté d'atteindre cet objectif, a mis en place des Agences dont le but est de renforcer les actions des sectoriels. Il s'agit de : l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMR), l'Agence Nationale de Soins de Santé Primaires (ANSSP) qui intervient pour la Promotion et la Protection Sanitaire, la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base et la Protection de la Mère et de l'Enfant et l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT). Cette dernière (ACVDT) gère des projets qui visent une meilleure gestion des déchets solides ménagers, l'aménagement et l'assainissement des berges de la lagune de Cotonou et de Porto-Novo et l'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires. Par ailleurs, des réformes ont été opérées à la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) qui œuvre pour la captation, le transfert, le traitement et la distribution de l'eau potable ainsi que pour l'évacuation des eaux usées en milieu urbain.

Atteindre l'accès universel à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement de base nécessite encore considérablement de ressources, malgré tous les efforts d'investissements fournis jusque-là par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers. Il s'avère donc indispensable de faire une revue des allocations budgétaires et d'analyser les dépenses en faveur de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement. C'est pour cela que l'UNICEF appuie le Gouvernement du Bénin pour élaborer une note d'analyse budgétaire en faveur du secteur de l'EHA dans le but d'apprécier dans quelle mesure ces allocations répondent aux besoins des populations en particulier des femmes et des enfants et d'accroître les connaissances des responsables sur les questions budgétaires liées aux résultats du secteur.

Pour cette note budgétaire, l'hygiène et l'assainissement englobe non seulement les domaines couverts par l'hygiène et l'assainissement de base, mais aussi, la gestion des déchets solides et ménagers, l'assainissement et l'aménagement des berges, la réhabilitation des voiries et

l'assainissement pluvial mis en œuvre par le Ministère de Cadre de Vie et de Développement Durable.

La présente note d'analyse budgétaire rappelle dans un premier temps les raisons d'investir dans les services de l'EHA de base, présente une vue d'ensemble de l'environnement du secteur à travers un aperçu sur les stratégies nationales, les défis et enjeux du secteur. Elle retrace par la suite l'évolution et la composition des dépenses, la crédibilité et l'exécution budgétaire, la déconcentration des dépenses, et les sources de financement du secteur.

I-1- Raisons d'investir dans le secteur eau, hygiène et assainissement de base

Les services de l'EHA ont des effets positifs sur le développement économique et social et y investir présente de nombreux avantages. Les bénéfices en matière de santé, comprennent la réduction de l'incidence des maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que le bien-être général de la population. Sur le plan environnemental, les intérêts incluent aussi bien la réduction de la détérioration de l'environnement que les possibilités d'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles dans certains domaines. Quant aux avantages socioéconomiques, ils intègrent l'augmentation des perspectives économiques, éducatives et d'activités récréatives, en particulier pour les groupes vulnérables. En effet, force est donc de constater une corrélation entre le secteur Eau et Assainissement et 10 autres ODD dont : l'éducation (ODD 4), les établissements de santé (ODD 3), la Gestion Hygiénique des Menstrues et les autres interventions axées sur les femmes et les filles (ODD 5), les interventions ciblées d'assainissement et d'hygiène à l'appui des programmes destinés à réduire la malnutrition (ODD 2) et à éliminer la pauvreté de l'enfant (ODD 1), les interventions sectorielles pour protéger les enfants et les femmes contre la violence et l'indignité (ODD 16), favoriser la construction de villes durables (ODD 11), à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10), à protéger l'environnement, à lutter contre le changement climatique (ODD 13) et à promouvoir des conditions de travail décentes (ODD 8). La réalisation de la plupart de ces objectifs sera compromise si des résultats tangibles dans le domaine de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ne sont pas atteints.

Les services d'EHA contribuent également à la résilience aux situations face aux urgences environnementales et sanitaires comme la pandémie de la COVID-19.

Selon Prüss A, et al. (2019), l'accès insuffisant aux services de l'EHA concourt à la propagation de maladies évitables, responsables de 1,6⁴ millions de décès dans le monde, qui affectent de manière disproportionnée les enfants et les populations vulnérables. Selon la même source, chaque année, 2,8 % des décès dans le monde peuvent être imputés à des services d'EHA insuffisants, parmi lesquels figurent 300 000 enfants de moins de cinq ans dont les décès ont été causés par des maladies diarrhéiques.

Des études ont mis en évidence que 20 à 47 % des cas de diarrhée peuvent être évités simplement par le lavage des mains avec du savon, ainsi que par des changements culturels, technologiques et

⁴Prüss-Ustün A, et al. (2019). Burden of Disease from Inadequate Water, Sanitation and Hygiene for Selected Adverse Health Outcomes: An Updated Analysis with a Focus on Low- and Middle-Income Countries *International Journal of Hygiene and Environmental Health*, vol 222, no 5, pp 765-777

comportementaux au sein des communautés⁵.

Les enfants sont particulièrement vulnérables face aux maladies diarrhéiques qui les exposent souvent à des maladies chroniques. Des études indiquent que l'incidence de la diarrhée, qui est responsable de 9 %⁶ de la mortalité infantile dans le monde, est plus élevée chez les enfants qui vivent dans les régions où la qualité de l'eau laisse à désirer. La santé maternelle et prénatale peut être considérablement améliorée par la mise en place d'installations de l'EHA dans les établissements de santé, d'éducation et les hôpitaux. Il est démontré que les interventions d'EHA, évitent jusqu'à 1,4 millions de décès chez les mères et les nouveau-nés chaque année⁷.

L'accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité peut réduire significativement la probabilité de contracter des infections liées aux vers intestinaux, en particulier par rapport à la défécation en plein air⁸. L'hygiène des mains est une mesure importante de contrôle de l'infection dans le cas d'une épidémie. Elle constitue, en effet, l'une des recommandations de santé publique dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Une étude réalisée récemment a montré que par rapport au niveau d'accès actuel, un accès total à l'hygiène des mains serait susceptible de réduire le nombre d'infections cumulées au COVID-19 jusqu'à 20 %⁹.

"Au Bénin, on estime à 104 millions de dollars les pertes générées chaque année par un mauvais assainissement, soit l'équivalent des 1,5% du PIB national. 79 millions de dollars (environ 43,5 milliards de F CFA) sont perdus chaque année à cause de la mort prématurité due à l'impureté de l'eau et au manque d'assainissement et d'hygiène. Les décès d'enfants sont directement attribués dans 90% des cas, à l'impureté de l'eau et au manque d'assainissement et d'hygiène. La perte liée à la défécation à l'air libre se chiffre à 75 millions de dollars par an et celle liée aux dépenses de soins de santé dus au manque d'hygiène et d'assainissement s'évalue à 3,1 millions de dollars (1,7 milliards de F CFA)"¹⁰.

Ce sont autant d'évidences qui renseignent sur la nécessité pour le Bénin d'investir davantage dans les services de l'EHA eu égard à leurs enjeux.

I-2- Stratégies nationales dans le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement

L'Etat béninois reconnaît le caractère crucial du secteur de l'EHA. L'accès à l'eau potable pour tous est l'une des orientations stratégiques de l'un des objectifs spécifiques du Plan National de Développement (PND) qui vise à « assurer la sécurité alimentaire nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous ». Aussi, dans le cadre de la promotion du développement durable, au regard des problèmes environnementaux, le PND a prévu des actions d'amélioration de la gestion des déchets et le renforcement de l'action multisectorielle sur l'hygiène et l'assainissement.

⁵ Karinja M, et al. (2020). Risk reduction of diarrhoea and respiratory infections following a community health education program – a facility-based case-control study in rural parts of Kenya. *BMC Public Health*, vol 20, no 586

⁶ Levy K (2015). Does Poor Water Quality Cause Diarrheal Disease? *American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, vol 93, no 5, pp 899–900.

⁷ Prüss-Üstün A, et al. (2008). *Safer Water, Better Health: Costs, Benefits and Sustainability of Interventions to Protect and Promote Health*

⁸ Strunz EC, et al. (2014). Water, Sanitation, Hygiene, and Soil-Transmitted Helminth Infection: A Systematic Review and Meta-Analysis. *PLoS Medicine*

⁹ NERVTAG/EMG (2020). *Hand Hygiene to Limit SARS-CoV-2 Transmission*.

¹⁰ *Impacts Économiques d'un Mauvais Assainissement en Afrique : Bénin*

Différents documents de stratégies ont été adoptés et assortis de plans de financement.

La Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP-MR) a été validée par l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau au Bénin en mai 2017 et constitue le document de référence du secteur.

La SNAEP-MR est arrimée aux ODD et intègre la vision du Gouvernement pour le sous-secteur. Elle prévoit : (i) un accès universel raisonnable à l'eau potable pour toute la population rurale; (ii) la professionnalisation de la gestion des infrastructures d'eau potable ; (iii) le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale pour la réalisation des infrastructures, la fourniture et la distribution de l'eau potable. Elle envisage de /d' : (i) assurer l'accès à une source d'eau potable améliorée à toute la population rurale au Bénin ; (ii) garantir la disponibilité de l'eau potable de façon continue et durable ; (iii) assurer en permanence la qualité de l'eau de consommation ; (iv) garantir la bonne gouvernance du sous-secteur.

La Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural (SNPHAB) est le document de référence pour l'ensemble des acteurs du sous-secteur Hygiène et Assainissement de Base, élaboré en 2018 pour couvrir la période 2018-2030.

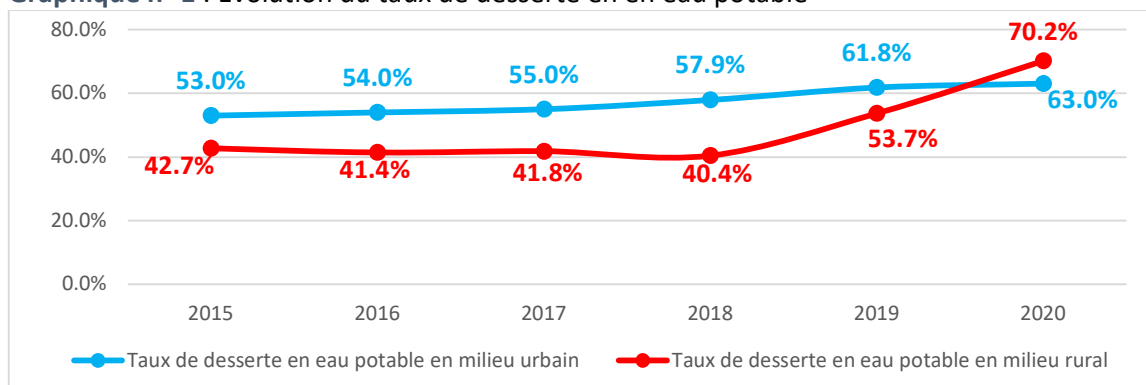
Au nombre des objectifs à atteindre selon la SNPHAB, il est prévu : l'accroissement d'au moins 50 %, de la proportion de ménages ruraux ayant adopté de façon durable, (i) des pratiques d'hygiène et d'assainissement adéquates (hygiène domestique, lavage des mains et hygiène menstruelle) ; (ii) l'hygiène de l'eau de boisson ; (iii) un accès continu à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. Il est également attendu l'achèvement de façon durable, de la défécation en plein air dans 100 % des villages du Bénin.

Ce sont autant de stratégies et de mesures définies et par lesquelles le Bénin compte d'ici 2030 rendre les services de l'EHA accessibles à tous de manière inclusive et durable.

I-3- Défis et enjeux dans le secteur de l'eau, d'hygiène et d'assainissement

Le secteur de l'eau, d'hygiène et d'assainissement de base a connu ces dernières années des progrès significatifs ; les taux de desserte en eau potable sont passés entre 2017 et 2020, respectivement de 55% à 63% en milieu urbain et de 41,8% à 70,2% en milieu rural (Cf graphique I).

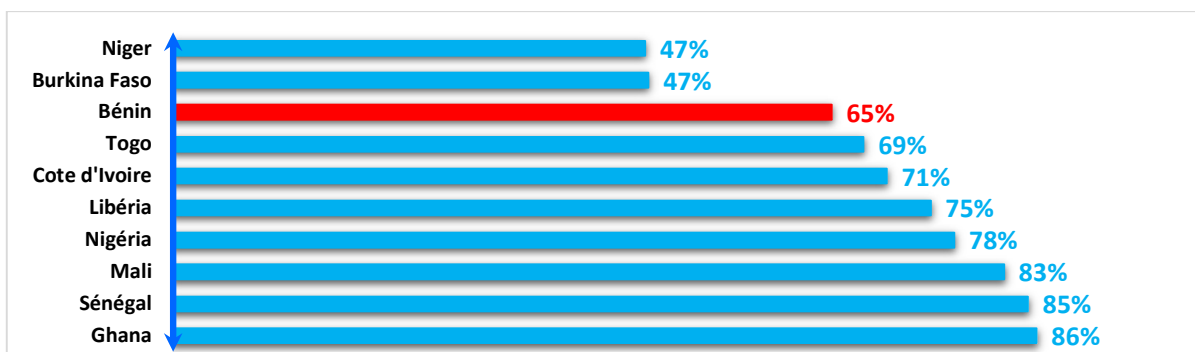
Graphique n° 1 : Evolution du taux de desserte en en eau potable



Source : Rapport ODD 2020

Malgré ces avancées, près de 30% des populations en milieu rural n’ont pas encore accès à l’eau potable. En milieu urbain, les besoins en eau potable de 37% des populations demeurent non satisfaits. Cette situation fait que le Bénin est classé parmi les pays où les populations ont moins d’accès à l’eau potable comme l’indique le graphique 2.

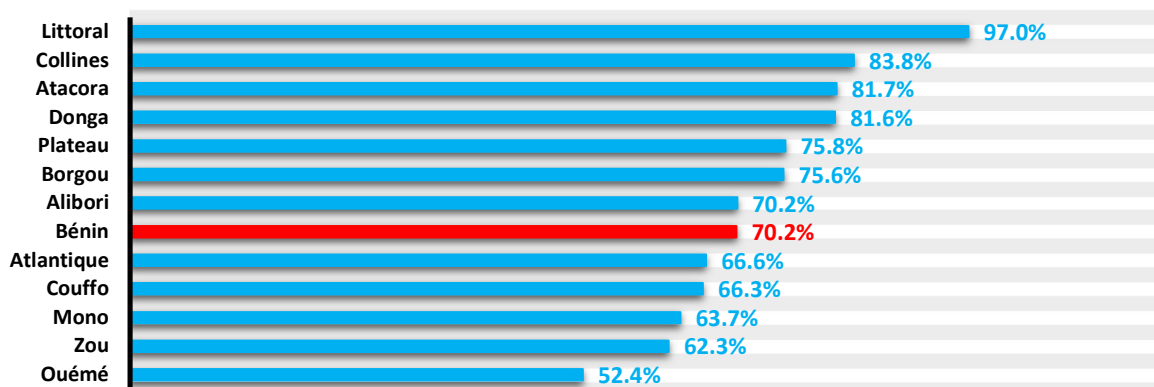
Graphique n° 2: Pourcentage de personnes utilisant au moins les services de base d’eau potable en 2020 dans certains pays de la CEDEAO



Source : Banque Mondiale, Statistiques santé, nutrition et population, mise à jour le 15 09 2021

La hausse du taux de desserte en eau potable n’a pas été aussi remarquable en milieu urbain qu’en milieu rural, bien qu’il ait connu une croissance stable depuis 2015. Ces dernières années, les investissements auraient été beaucoup plus au profit des zones rurales. Le Taux national de desserte en eau potable en 2020, selon le rapport de l’ANEPMR est de 70,16% contre 53,7%¹¹ en 2019. Ces valeurs expriment que de gros progrès ont été réalisés entre 2017 (41,8% réalisé) et 2020 en milieu rural comparativement en milieu urbain. Aussi, elles englobent des disparités régionales. Le département de l’Ouémé est à 52% de taux de desserte en eau potable en 2021 quand le taux national s’établit à 70,16% alors que le département des Collines est à 83,75%, selon la même source. Cinq départements (Atlantique, Couffo, Mono, Zou et Ouémé) sur 12 ont leur taux de desserte à l’eau potable en dessous du taux national.

Graphique n° 3: Le taux de desserte à l’eau potable par département en 2021 au Bénin



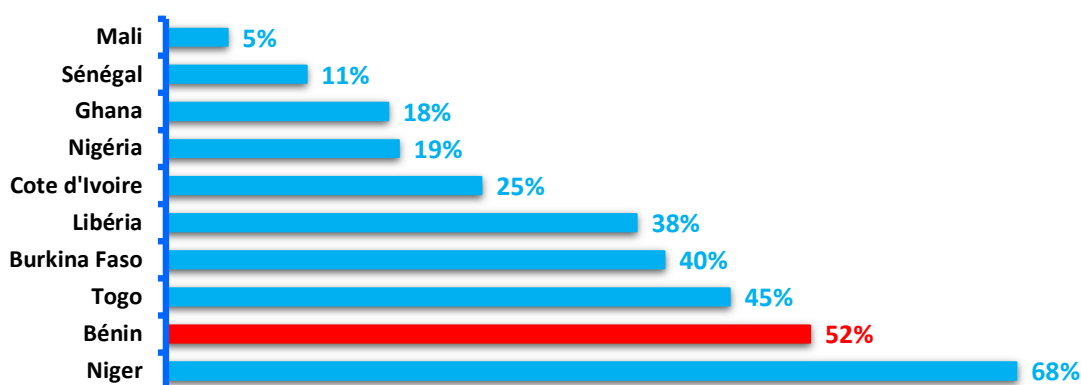
Source : Rapport semestriel de suivi du patrimoine et des performances du service public de l’eau potable en milieu rural au Bénin – Jan- juillet 2021

¹¹ Rapport ODD 2020

Selon la même source, au niveau des communes les disparités sont plus accentuées. Les communes telles que Parakou (20,84%), Aguégus (22,07%), Avrankou (31,8%), Bohicon (32,08%) et Ouidah (33,66%) connaissent en 2021 des taux de desserte en eau potable faibles par rapport à ceux des communes d’Allada (89,8%), de Dassa-Zounmé (85,77%) et de Bonou (85,58%). Moins de 23% des populations des communes de Sèmé-Kpodji, Parakou, So-Ava et Aguégus sont servies en eau potable. Dans ces localités à faibles taux, le défi à relever est énorme pour l’accès universel à l’eau potable d’ici 2030 et l’enjeu mérite d’y investir : une réduction de l’incidence des maladies diarrhéiques jusqu’à 45%¹², responsable de 9%¹³ de la mortalité des enfants dans le monde.

En ce qui concerne la défécation à l’air libre, la situation n’est guère reluisante malgré les progrès enregistrés. Le pourcentage de personnes qui pratiquent la défécation à l’air libre est passé de 54,2%¹⁴ en 2012 à 54%¹⁵ en 2018 pour atteindre 52%¹⁶ en 2020. Plus de la moitié de la population béninoise continue de pratiquer la défécation à l’air libre. Malgré les progrès enregistrés, le Bénin est classé parmi les pays où les populations ont moins accès aux services d’hygiène et d’assainissement de base (Cf graphique 4).

Graphique n° 4: Pourcentage de personnes qui pratiquent la défécation à l'air libre en 2020 dans certains pays de la CEDEAO



Source : Banque Mondiale, Statistiques santé, nutrition et population, mise à jour le 15 09 2021

L’enjeu est alors d’un grand intérêt et mérite que l’Etat béninois fasse encore plus d’efforts afin d’assurer à tous l’accès aux services d’hygiène et d’assainissement de base.

Dans ce contexte, l’analyse des budgets alloués aux différentes interventions en faveur de l’eau, l’hygiène et l’assainissement de base permettra de faire une lecture des ressources consacrées à ce secteur en vue de servir d’outil de promotion de la transparence et de plaider pour permettre aux décideurs politiques de convenir des priorités et mieux investir dans le secteur.

¹²Karinja M, et al. (2020). Risk reduction of diarrhoea and respiratory infections following a community health education program – a facility-based case-control study in rural parts of Kenya. *BMC Public Health*, vol 20, no 586.

¹³Levy K (2015). Does Poor Water Quality Cause Diarrheal Disease? *American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, vol 93, no 5, pp 899–900.

¹⁴EDSB (2011-2012)

¹⁵EDSB (2017-2018)

¹⁶Banque Mondiale, Statistiques santé, nutrition et population, mise à jour le 15 09 2021

II. ANALYSE DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES EN FAVEUR DU SECTEUR DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT

Au Bénin, trois Ministères interviennent dans le secteur de l'EHA.

Le MEM met en œuvre trois programmes budgétaires, à savoir « Pilotage et soutien aux services du MEM », le Programme « Eau » et le Programme « Mine ». Le Programme « Eau » comprend des projets de développement d'infrastructures hydrauliques et de gestion durable en eau, d'alimentation en eau potable, de traitement de boues de vidange et d'assainissement des eaux usées.

Le MCVDD intervient dans l'hygiène et l'assainissement à travers des systèmes de collecte et de gestion des déchets, d'assainissement pluvial, d'aménagement des berges, de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes.

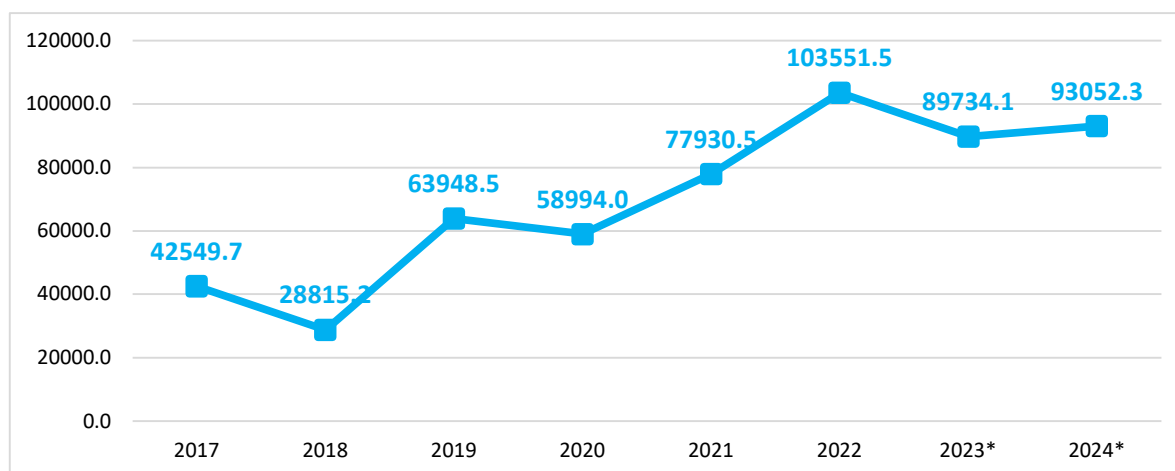
Le MS intervient dans le secteur de l'hygiène et l'assainissement à travers la mise en œuvre du programme de promotion de l'hygiène et d'assainissement et des actions de contrôle de qualité des produits de santé et d'eau.

II-1-Tendance des allocations budgétaires en faveur de l'EHA

Pour la gestion 2021, le secteur de l'EHA a bénéficié d'un budget de 77,9 milliards FCFA contre 58,9 milliards FCFA en 2020, soit un accroissement de 32%. Cet accroissement est dû à la hausse enregistrée au niveau du budget du programme Eau au niveau du MEM qui est passé de 43,7 milliards FCFA en 2020 à 49,0 milliards FCFA en 2021 et celle connue au niveau des projets d'Assainissement logés au MCVDD. En effet, les allocations du Projet de Réhabilitation et d'Aménagement des Voiries des Villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon et Abomey (Asphaltage) sont passées de 1 milliard FCFA en 2020 à 8 milliards FCFA en 2021 et les travaux de voiries et d'aménagement urbain entrepris en 2021 d'un montant de 6,2 milliards F CFA ont fait passer le budget d'assainissement de MCVDD de 15,2 à 28,2 milliards FCFA en 2021. Ce sont autant d'efforts d'investissements accrus pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations et assainir davantage les villes.

En revanche, entre 2019 et 2020, le budget du secteur de l'EHA a plutôt enregistré une baisse. De 63,9 milliards F CFA en 2019, les allocations du secteur sont passées à 58,9 milliards FCFA en 2020. Malgré l'augmentation du budget d'assainissement au MCVDD qui est passé de 5,8 milliards F CFA en 2019 à 15,2 milliards FCFA en 2020, la baisse des allocations du programme Eau du MEM de 58,0 milliards F CFA en 2019 à 47,7 milliards FCFA en 2020 a engendré une baisse de 8% des allocations du secteur de l'EHA. La baisse enregistrée au niveau du programme Eau pourrait s'expliquer par celle connue par le budget du MEM qui est passé de 58,7 milliards F CFA en 2019 à 49,4 milliards FCFA en 2020 correspondant à une baisse de 16% contre une régression de 25% des dotations du programme Eau.

Graphique n° 5 : Evolution et projection des allocations budgétaires en millions F CFA du secteur de l'EHA de 2017 à 2021 au Bénin



Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs *projections

Il faut noter que depuis 2017, les allocations au secteur de l'EHA varient à la baisse puis à la hausse avec une tendance haussière. Sur la période 2017 à 2021, les allocations ont connu un accroissement de 83% avec un taux moyen annuel de 16%. C'est un effort d'investissement à encourager. Mais les cibles fixées n'ont été atteintes. L'accès universel à l'eau est encore loin d'être atteint dans certaines localités où le taux de desserte est environ de 20%¹⁷. Il reste encore à investir pour faciliter l'accès à l'eau potable à tous, particulièrement en ces temps de COVID 19 qui impose un lavage régulier des mains ne pouvant s'accomplir sans l'eau potable à proximité et à moindre coût. Les règles d'hygiène de base sont encore loin d'être respectées dans des localités où la défécation à l'air libre est de coutume. Il est impérieux que l'Etat investisse beaucoup plus de ressources en faveur du secteur EHA pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'effort d'investissement se lit à travers le budget de 2022 qui porte les allocations du programme Eau au MEM de 49,0 milliards FCFA en 2021 à 66,3 milliards FCFA en 2022, celles de l'hygiène et de l'assainissement au MCVDD de 28,1 milliards FCFA à 36,6 milliards FCFA en 2022 et celles de MS de 708 millions FCFA en 2021 à 710 millions FCFA en 2022.

Les allocations budgétaires au profit de l'hygiène et l'assainissement exprimées en pourcentage du PIB sont d'une moyenne annuelle de 0,2% sur la période de 2017 à 2022. Cette moyenne a servi à prévoir, suivant les prévisions du PIB en 2023 et 2024 les allocations budgétaires du l'HA en 2023 et 2024. En ce qui concerne le secteur de l'eau, les projections sur 2023 et 2024 correspondent aux évaluations financières des années 2023 et 2024 du Programme Eau faites dans le DPPD 2022-2024

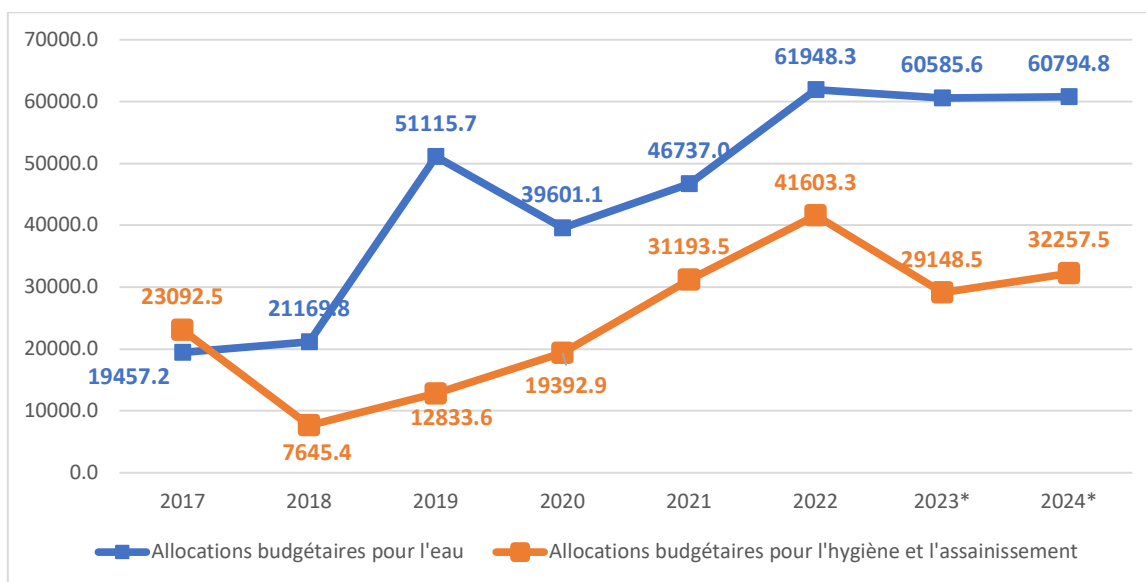
Ainsi, l'EHA connaîtra une baisse de ses allocations en 2023 par rapport à 2022 pour une valeur projetée à 89,7 milliards FCFA et une hausse en 2024 par rapport à 2023 pour une projection à 93,0 milliards FCFA. (Voir graphique n°5)

¹⁷ Rapport semestriel suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin (janvier-juillet 2021)

II.2.1. Allocations budgétaires annuelles par secteur

Les allocations budgétaires au profit de l'EHA sont constituées des dotations en faveur du secteur Eau et de celles de l'Hygiène et l'assainissement au Bénin de 2017 à 2024.

Graphique n° 6 : Evolution et projection des allocations en millions F CFA pour l'Eau et pour l'Hygiène et l'Assainissement



Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs *projections

Les allocations dans le secteur Eau ont connu une croissance de 2017 à 2019 en passant de 19,4 milliards FCFA en 2017 à 51,1 milliards F CFA en 2019, soit un accroissement de 163%, avec un taux moyen annuel de 62%. C'est la preuve d'une détermination du Gouvernement pour assurer l'accès de l'eau aux populations. Mais en 2020, le budget pour le secteur de l'Eau a connu une baisse de 11,5 milliards FCFA correspondant à une régression de 23%. Le budget reprend son évolution à la hausse et atteint le montant de 46,7 milliards FCFA en 2021. Entre 2017 et 2021, le budget en faveur du secteur Eau a connu une croissance moyenne annuelle de 24%. C'est un effort remarquable, mais malgré cet effort près de 30% de la population attendent d'être servis en eau potable et le plus tôt possible. De plus, des ouvrages hydrauliques mis en place pour l'approvisionnement en eau potable doivent être entretenus pour un fonctionnement à la satisfaction des populations.

Quant aux allocations au profit de l'hygiène et l'assainissement de base, elles suivent depuis 2019 une évolution à la hausse après la baisse enregistrée en 2018. En effet de 2017 à 2018, les allocations en faveur du secteur de l'Hygiène et de l'assainissement (HA) sont passées de 23,0 à 7,6 milliards FCFA, soit une régression de 67%. La baisse pourrait s'expliquer par la réduction des dotations des projets d'assainissement au niveau de MCVDD, notamment celle des allocations du projet d'assainissement pluvial de Cotonou qui sont passées de 12,5 milliards FCFA en 2017 à 975 millions FCFA en 2018. Cette situation pourrait s'expliquer par la baisse du budget de MCVDD

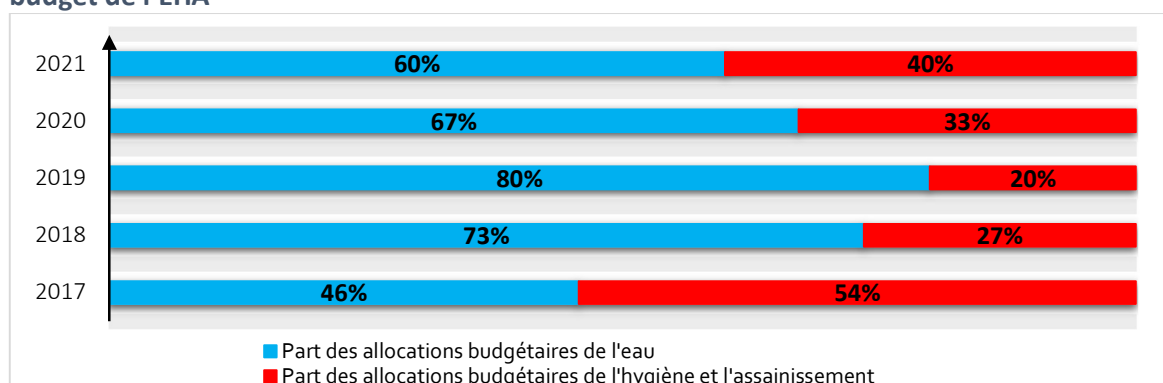
enregistrée en 2018. Contre un budget de 149,4 milliards F CFA en 2017, il est alloué 75,2 milliards F CFA au MCVDD en 2018, soit une régression de 49,6%.

Entre 2017 et 2021, le budget de l'HA a enregistré un accroissement de 35% avec un taux moyen annuel de 8%. C'est un effort d'allocation, mais qui n'est pas encore à la hauteur des besoins des populations. Dans un contexte où 52% des populations pratiquent la défécation à l'air libre, il faudra investir pour la mise en place des infrastructures sanitaires qui permettront aux populations d'adopter des comportements d'hygiène acceptables.

II.2.2. Part des allocations de l'Eau, de l'HA dans celles de l'EHA

Pour la gestion 2021, les allocations pour le secteur eau constituent 60% du budget de l'EHA contre 40% des allocations pour l'HA. La part du budget du secteur de l'Eau a connu une croissance en passant de 46% en 2017 à 80% en 2019. Mais, à partir de 2020, elle amorce une baisse qui se poursuit jusqu'en 2021 en s'établissant à 67% en 2020 et à 60% en 2021 tout en restant supérieure à celle de l'HA.

Graphique n° 7 : Evolution des parts des budgets de l'Eau et de l'Assainissement de base dans le budget de l'EHA



Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

La baisse de la part du budget du secteur de l'Eau dans celui de l'EHA est due à la croissance des allocations du MCVDD en matière d'assainissement qui sont passées de 5,8 milliards FCFA en 2019 à 15,2 milliards FCFA en 2020 et à 28,1 milliards F CFA en 2021. Cette croissance a induit une hausse de la part des budgets d'hygiène et d'assainissement de 20% en 2019 à 40% en 2021 après une évolution à la baisse enregistrée de 2017 à 2019 passant respectivement de 54% à 20%.

II.2.3. Contribution des ministères concernés par l'EHA

Les interventions dans le secteur de l'Eau sont entièrement assurées par le MEM qui intervient aussi dans l'Hygiène et l'Assainissement, notamment dans l'assainissement des eaux usées. A cet effet, il met en œuvre un programme Eau qui a bénéficié en 2021 de 49,0 milliards de FCFA dont 46,7 milliards de FCFA sont destinés au secteur de l'Eau et 2,3 milliards de FCFA pour l'hygiène et l'assainissement. Pour une allocation de 77,9 milliards FCFA en 2021 au profit de l'EHA, le MEM contribue pour 63% aux dotations du secteur. De 47% en 2017, la contribution du MEM a évolué à la hausse jusqu'à 91% en 2019 avant de chuter à partir de 2020 pour se stabiliser à 63% en 2021. En moyenne, par an, le MEM contribue aux allocations de l'EHA à 70,7% (Cf Tableau n°1).

Le MEM est le seul ministère sectoriel qui intervient pour accroître l'accès à l'eau potable. Le taux de desserte à l'eau potable étant encore à 70,2%¹⁸ en 2020, il est primordial de doter ce ministère de ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins de près de 30% des populations qui souffrent avant d'accéder à l'eau potable. C'est une situation qui impacte négativement la vie des enfants, des femmes et de toute la nation.

En ce qui concerne les allocations en faveur de l'HA, pour une dotation de 31,1 milliards FCFA en 2021, le MEM en a contribué pour 7,5%. De 2% en 2017, la contribution de MEM aux allocations de l'HA a évolué à la hausse jusqu'à 54% en 2019 avant de chuter à 21% en 2020 et à 7,5% en 2021. La contribution moyenne annuelle du MEM aux allocations à l'HA est de 21%. Le MEM est prépondérant dans le secteur EHA et mérite une attention particulière en matière de financement pour le bien-être des populations.

Tableau n° 1 : Contribution des ministères sectoriels concernés par l'EHA au Bénin

	2017	2018	2019	2020	2021
EHA (en millions FCFA)	42 550	28 815	63 949	58 994	77 930
MEM	47%	79%	91%	74%	63%
MCVDD	53%	21%	9%	26%	36%
MS	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,9%
HA (en millions FCFA)	23 093	7 645	12 834	19 393	31 193
MEM	2%	21%	54%	21%	7,5%
MCVDD	98%	78%	45%	79%	90,3%
MS	0,5%	1,3%	0,8%	0,3%	2,3%
EAU (en millions FCFA)	19 457	21 170	51 116	39 601	46 737
MEM	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Le Ministère de Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD) a contribué pour 36% aux allocations d'EHA en 2021 avec une dotation de 77,9 milliards F CFA correspondant à 90,3% des allocations à l'hygiène et l'assainissement. Le MCVDD contribue en moyenne par an pour 29% aux allocations en faveur de l'EHA et pour 78% aux allocations de l'HA. La contribution de MCVDD aux allocations de l'EHA a cru entre 2019 et 2021 (9%, 26% puis 36%) avec une hausse de sa contribution aux allocations de l'HA de 45% en 2019 à 90,3% à 2021. Ce ministère, en dehors des travaux de voiries et d'aménagement des villes, intervient également dans la construction d'infrastructures sanitaires à travers des projets dont les allocations servent beaucoup plus pour des actions autres que l'assainissement et pour lesquelles la répartition des dotations n'est pas disponible. Les dotations relatives à la mise en place des latrines n'ont donc pas été prises en compte. Au regard du problème crucial de défécation à l'air libre d'une prévalence de 52% au Bénin, notamment dans les zones rurales où cette pratique est très développée (plus de 70%¹⁹ de prévalence), il est primordial qu'un projet spécifique de construction d'ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base soit mis en place pour doter les institutions (écoles, collèges et centres de santé) de blocs de latrines et de dispositifs de lavage de mains et toutes les communes, notamment les localités

¹⁸ ANAEPMR

¹⁹ Annuaire Statistique 2020 du Ministère de la Santé

rurales d'infrastructures publiques multi-services sur les lieux publics (marchés, gares routières,... etc).

A travers un programme de promotion de l'hygiène et d'assainissement et l'Agence Nationale de Contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau, le MS a contribué aux allocations de l'EHA à 0,9% en 2021. C'est le ministère sectoriel qui contribue le moins aux allocations de l'EHA. Sur la période, sa contribution a varié de 0,3% en 2017 pour régresser jusqu'à 0,1% en 2020 avant de croître à 0,9% en 2021 à la faveur des dotations de l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau. En moyenne, par an, le MS contribue aux allocations de l'EHA pour 0,4% avec une contribution moyenne annuelle de 1% aux dotations du secteur de l'HA. Eu égard à la persistance de la pandémie de la COVID 19 et des maladies diarrhéiques (100844 cas en 2018 contre 118218 cas en 2019 et 111344 cas en 2020)²⁰, souvent induites par des comportements non hygiéniques associé à un manque d'assainissement, qui affectent la vie des populations, notamment des enfants et des femmes, le MS devrait disposer de beaucoup plus de ressources financières afin d'œuvrer au côté des populations pour l'adoption de comportements respectant l'hygiène corporelle, l'hygiène alimentaire, l'hygiène menstruelle, l'hygiène vestimentaire, l'hygiène bucco-dentaire, l'hygiène mentale et environnementale en termes de prévention de beaucoup de maladies qui font perdre à la nation beaucoup plus de ressources.

II.2.4. Allocations budgétaires annuelles en pourcentage de PIB, du budget général

Les allocations budgétaires en faveur de l'EHA sont en faibles proportions du budget général et du PIB.

Tableau n° 2 : Allocations budgétaires annuelles en pourcentage du budget général

Type d'allocations	2017	2018	2019	2020	2021
Allocations budgétaires en faveur de l'eau en pourcentage du budget général	1,2%	1,6%	4,0%	2,5%	2,8%
Allocations budgétaires en faveur de l'HA en pourcentage du budget général	1,5%	0,6%	1,0%	1,2%	1,9%
Allocations budgétaires en faveur de l'EHA en pourcentage du budget général	2,7%	2,2%	5,1%	3,7%	4,7%

Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

La proportion des allocations en faveur de l'EHA dans le budget général n'est pas stable. Elle varie en dents de scie avec un pic de 5,1% en 2019 et un placher de 2,2% en 2018.. L'accès à l'eau potable a été priorisé entre 2017 à 2019, et cette priorisation a baissé à partir de 2020. En moyenne, les allocations budgétaires annuelles en faveur de l'accès à l'eau potable représentent 2,4% du budget général et celles en faveur de l'hygiène et l'assainissement font 1,2% du budget général.

²⁰ Annuaire Statistiques du Ministère de la Santé 2018, 2019 et 2020

Tableau n° 3 : Allocations budgétaires annuelles en pourcentage du PIB

Type d'allocations	2017	2018	2019	2020	2021
Allocations budgétaires en faveur de l'eau en pourcentage du PIB	0,3%	0,3%	0,6%	0,4%	0,5%
Allocations budgétaires en faveur de l'HA en pourcentage du PIB	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%
Allocations budgétaires en faveur de l'EHA en pourcentage du PIB	0,6%	0,4%	0,8%	0,7%	0,8%

Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Le budget alloué à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement en 2021 représente 0,8% du PIB. Les allocations budgétaires en faveur de l'HA en pourcentage de PIB varient entre 0,1% et 0,3% sur la période 2017-2021, dans une proportion moyenne de 0,2% par an. Cette proportion moyenne de 0,2% par an sur la période est bien loin d'atteindre la cible de la Déclaration de Ngor de 2015 qui est de 0,5% au minimum. La tendance à la hausse amorcée depuis 2019 par les allocations en faveur de l'HA est à encourager, mais des efforts d'allocations de ressources à l'HA restent à faire pour le respect de la Déclaration de N'Gor.

En effet, 52% de la population pratique la défécation à l'air libre. C'est une réalité qui exprime un manque d'accès aux services d'hygiène et d'assainissement qu'il importe d'améliorer en investissant beaucoup plus dans l'Hygiène et l'assainissement, surtout en milieu rural.

II.2.5. Allocations budgétaires annuelles au profit de l'hygiène et l'assainissement de base (ODD6)

Cette section fait une synthèse des allocations budgétaires en faveur de la réalisation de l'ODD6 qui stipule « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Cet Objectif de Développement Durable compte huit cibles dont deux ont été priorisés et sont en cours de mise en œuvre au Bénin. Il s'agit des cibles ODD6.1 (d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable) et ODD6.2. (D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable).

Les domaines couverts par l'hygiène et l'assainissement de base peuvent se désagréger comme suit :

- la gestion des excréta et des eaux usées domestiques ;
- l'aménagement des points d'eau (bornes- fontaines, forages et puits modernes) ;
- l'hygiène de l'eau de boisson (du puisage à la consommation) ;
- l'hygiène corporelle, y compris le lavage des mains à l'eau et au savon.

Les données disponibles ne permettent pas de présenter de manière exhaustive les allocations suivant cette désagrégation. De façon globale, des ressources mises à la disposition du MEM au profit du Programme Budgétaire « EAU » contribuent à la réalisation de l'ODD6 à travers la mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau potable, de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable, de gestion des excréta, des eaux usées domestiques et des boues de vidange en milieux urbain et rural. L'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de Santé et d'Eau veille à la qualité de l'eau des puits, des forages et autres. Le programme de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement mis en œuvre par le Ministère de la Santé est aussi doté de ressources pour la construction des latrines institutionnelles, la mise en œuvre de la

stratégie du SNPHAB afin de réduire la défécation à l'air libre, de contrôler la qualité de l'eau de boisson, des normes d'hygiène et d'assainissement dans les établissements marchands, les structures sanitaires et dans les établissements scolaires primaires, accroître la sensibilisation contre la défécation à l'air libre, sur l'hygiène, la diversification et la protection des aliments et pour la promotion de l'eau potable. De plus, l'Agence de Cadre de vie pour le Développement du Territoire intervient aussi dans la construction de latrines, mais les allocations sont fusionnées avec celles d'autres travaux. L'évolution des allocations et dépenses du MEM et du MS en faveur de l'ODD6 se résument dans le tableau suivant :

Tableau n° 4 : Allocations en faveur de l'EHA au regard de l'ODD6

	2017	2018	2019	2020	2021
Programme Budgétaire " Eau" /MEM					
Allocations	19 857	22 741	58 046	43 710	49 070
Dépenses	10 191	17 723	34 058	30 737	
Programme de Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement & Agence de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'eau					
Allocations	120	99	100	50	708
Dépenses	27	69	30	5	
Ensemble EHA /MEM& MS					
Allocations	19 977	22 840	58 146	43 760	49 778
Dépenses	10 218	17 792	34 087	30 742	

Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Par ailleurs, des financements des Partenaires Techniques et Financiers non retracés dans les documents budgétaires contribuent également à la réalisation de l'ODD6 dans les domaines couverts par l'hygiène et l'assainissement de base se présentent comme suit :

Tableau n° 5: Financement de l'HAB par les PTF

Les domaines couverts par l'hygiène et l'assainissement de base :	2017	2018	2019	2020	2021
La gestion des excréta					
Allocations budgétaires	953	79	120	134	250
Dépenses	706	59	110	15	240
La gestion des eaux usées domestiques					
Allocations budgétaires	191	16	24	8 527	-
Dépenses	141	12	22	8 563	-
L'aménagement des points d'eau (bornes-fontaines, forages et puits modernes)					
Allocations budgétaires	191	16	24	27	-
Dépenses	141	12	22	3	-
L'hygiène de l'eau de boisson (du puisage à la consommation)					
Allocations budgétaires	476	39	60	67	-
Dépenses	353	30	55	8	-
L'hygiène corporelle, y compris le lavage des mains à l'eau et au savon					
Allocations budgétaires	95	8	12	13	-
Dépenses	71	6	11	2	-
Ensemble domaines couverts par l'HAB					
Allocations budgétaires	1 905	158	239	8 767	250
Dépenses	1 412	118	220	8 590	240

Source : PTF/MS

En somme, les allocations et dépense en faveur de l'ODD6 se résument dans le tableau n°6

Tableau n° 6: Evolution des allocations et dépenses pour la réalisation de l'ODD6

	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble EHA /MEM & MS					
Allocations	19 977	22 840	58 146	43 760	49 778
Dépenses	10 218	17 792	34 087	30 742	0
Ensemble domaines couverts par l'HAB					
Allocations	1 905	158	239	8 767	250
Dépenses	1 412	118	220	8 590	
Total Réalisation ODD6					
Allocations	21 882	22 998	58 385	52 527	50 028
Dépenses	11 630	17 911	34 307	39 333	

Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Le tableau 7, ci-dessous permet d'apprécier la part de l'hygiène et l'assainissement dans les allocations et dépenses budgétaires de l'EHA.

Tableau n° 7 : Part de l'HAB dans les allocations et dépenses de L'EHA en pourcentage

	2 017	2 018	2 019	2 020	2021
Part des allocations	9%	1%	1%	17%	2%
Part des dépenses	12%	1%	1%	22%	

Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

On remarque clairement que la part de l'hygiène et l'assainissement a connu une diminution de 2017 à 2019. Avec la réponse au COVID-19 cette part est montée à 17 % des allocations, mais en 2021, elle commence à retrouver la même tendance en 2021.

Dans l'ensemble, les allocations et les dépenses pour la réalisation de l'ODD6 connaissent une évolution à la hausse depuis 2017, preuve d'efforts soutenus pour l'atteinte des cibles en 2030.

Mais, il est nécessaire d'apprécier ces efforts d'allocation et de dépenses par rapport à l'estimation du coût minimum nécessaire à la réalisation de l'ODD6.

Le costing réalisé par la Direction Générale de Coordination et de Suivi des ODD estime la réalisation de l'ODD6 à 1153,6 milliards FCFA, soit une moyenne annuelle de dépenses de 77 milliards FCFA. Le costing révèle que des efforts restent à faire, soit près de deux fois la dépense réalisée en 2020. A l'étape actuelle, il serait judicieux de faire le total de ce qui est dépensé depuis 2017 en faveur de la réalisation de l'ODD6 et d'estimer le besoin de financement nécessaire qu'il reste à satisfaire.

Tableau n° 8: Evaluation du niveau du financement de l'OOD6 en millions FCFA

Total dépenses en faveur de l'ODD6 de 2017 à 2020 en millions FCFA	Costing ODD6	Besoin de financement	Moyenne annuelle de dépenses en faveur de l'ODD6 à partir de 2021
103 180	1 153 600	1 050 420	105 042

Source : Résultats estimation des coûts du pilier 1, 2018, base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs.

Il faut réaliser, à partir de 2021, 105 milliards F CFA de dépenses en moyenne par an. Ces besoins en ressources financières sont largement au-delà des dépenses effectuées jusque-là pour la réalisation des deux cibles (1 & 2) de l'ODD6. Il est suggéré que l'Etat accorde beaucoup plus de moyens à ce secteur et que les Partenaires au développement renforcent leur aide au développement en faveur du Bénin pour financer le gap nécessaire à la réalisation de l'ODD 6.

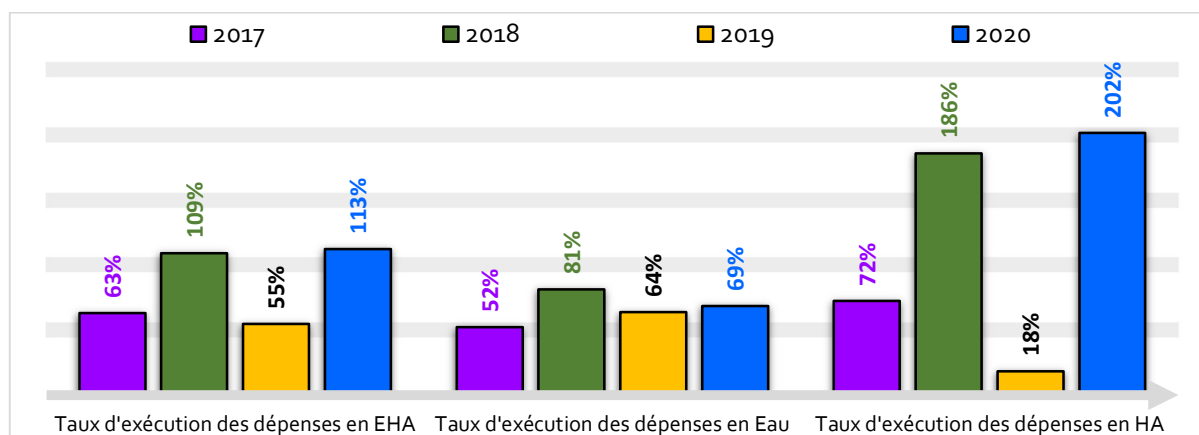
III. ANALYSE DES DEPENSES BUDGETAIRES EN FAVEUR DU SECTEUR DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT

III-1- Exécution et crédibilité des budgets globales et par secteur

Les taux d'exécution des dépenses de l'eau, l'hygiène et l'assainissement de 2017 à 2020 se présentent comme suit. (Graphique n°8)

Les dépenses dans le secteur d'eau potable ont connu de faibles taux d'exécution alors que les populations attendent pour la satisfaction de leurs besoins. Le taux d'exécution le plus élevé atteint entre 2017 et 2020 est de 81% en 2018. En 2019 où les allocations pour le programme Eau au MEM ont atteint le pic sur la période, les dépenses n'ont été exécutées qu'à 55%. Les allocations au secteur Eau, qualifiées d'insuffisantes pour les besoins des populations n'ont pas été entièrement exécutées. Il est recommandé que le MEM et le MEF considèrent les dépenses dans ce secteur comme des dépenses sociales prioritaires et leur accordent beaucoup plus de priorité.

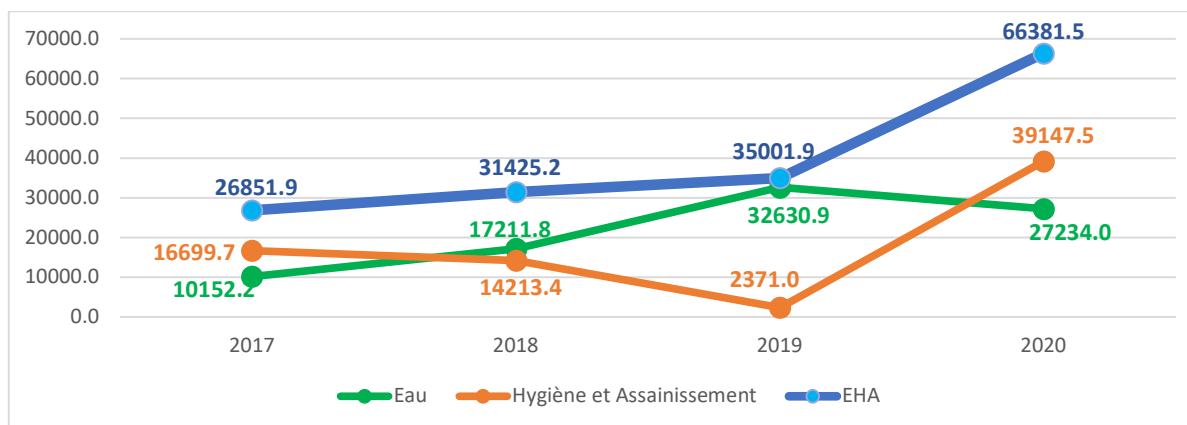
Graphique n° 8 : Taux d'exécution des dépenses dans le secteur Eau, Hygiène et assainissement



Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Le taux d'exécution des dépenses de l'EHA, de 63% en 2017, connaît une hausse en 2018 pour atteindre 109% puis décroît à 55% en 2019 avant de remonter à 113% en 2020. Les dépassements sont dus aux dépassements enregistrés dans l'exécution des dépenses pour les interventions d'hygiène et d'assainissement. En effet, au MCVDD, des lignes destinées à l'assainissement pluvial de Cotonou et à l'aménagement des berges de Cotonou ont été exécutées avec des dépassements en 2018. De même, les dépenses sur le Projet de modernisation du système de collecte et de gestion des déchets et le Projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes ont connu une exécution en dépassement en 2020. Les dépenses globales pour l'EHA et par secteur s'établissent comme représentées sur le graphique n° 9.

Graphique n° 9 : Evolution des dépenses globales de l'EHA et par secteur en millions F CFA



Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA

Les dépenses en EHA connaissent depuis 2017 une hausse. De 26,9 milliards F CFA en 2017, elles ont atteint 66,4 milliards F CFA en 2020, soit un accroissement de 147%, correspondant à un accroissement moyen annuel de 35%. C'est bien un effort de dépenses au profit de l'EHA à renforcer pour améliorer les conditions de vie des populations.

Ces dépenses laissent entrevoir des écarts considérables entre les allocations initiales et les montants ordonnancés.

Tableau n° 9 : Ecart entre allocations et dépenses en millions F CFA

Exercice	Ecart entre allocations et dépenses en millions F CFA		
	Eau	HA	EHA
2017	9 305,0	6 392,8	15 697,8
2018	3 958,0	-6 568,0	-2 610,0
2019	18 484,8	10 462,5	28 946,6
2020	12 367,0	-19 754,6	-7 387,6
TOTAL	44 114,8	-9 467,2	34 646,9

Sources : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Le secteur eau a connu sur la période des sous-consommations qui dégagent au total de 2017 à 2020 un montant de 44,1 milliards FCFA alloué et qui n'a pas pu servir à réduire les problèmes d'accès à l'eau potable auquel les populations sont confrontées.

Au niveau de l'HA, les dépassements d'ordonnancement sur les allocations en 2018 et 2020 ont induit un total de dépassement de 9,5 milliards F CFA sur les ressources prévues, une situation qui affaiblit la crédibilité budgétaire dans le secteur.

Ces dépassements d'ordonnancement au niveau de l'hygiène et l'assainissement n'ont pas empêché des sous- consommations pour l'ensemble du secteur de l'EHA pour un total de 34,6 milliards F CFA sur la période. Etant donné que les besoins demeurent et leur satisfaction contribue au développement de la nation, il est recommandé que les dépenses de l'EHA bénéficient d'une priorisation à tous les niveaux de la chaîne des dépenses publiques.

III-2- Composition des dépenses par secteur

Les dépenses en faveur de l'EHA sont composées de celles exécutées pour accroître l'accès des populations à l'eau potable et pour les interventions au profit de l'hygiène et l'assainissement. En 2020, elles s'élèvent à 66,4 milliards F CFA avec une dépense de 27,2 milliards F CFA pour l'accès à l'eau potable représentant 41% des dépenses de l'EHA et de 39,2 milliards F CFA pour l'HA correspondant à 59% des dépenses de l'EHA. Les dépenses pour l'HA ont représenté 62% de celles de l'EHA en 2017, 45% en 2018 et 7% en 2019. En effet, en 2019, le MCVDD a enregistré un faible taux d'exécution. Contre une dotation de 5,8 milliards F CFA pour l'HA, il n'a été ordonnancé que 914,6 millions F CFA, ce qui a fortement impacté les dépenses globales de l'EHA. Les dépenses du secteur Eau, de 38% des dépenses globales de l'EHA en 2017, passent à 93% en 2019 contre 55% en 2018. En moyenne, les dépenses annuelles de ce secteur représentent 57% des dépenses globales de l'EHA. Il est à noter que les dépenses de l'HA au niveau du MCVDD sont essentiellement axées sur des projets mis en œuvre en milieu urbain. Au regard de l'ampleur des pratiques non hygiéniques en milieu rural (taux de défécation à l'air libre de 68,8% et 66,6% d'enfants dont les matières fécales sont jetées aux ordures)²¹, il importe que les investissements en faveur de l'HA soient aussi orientés vers les zones rurales.

Tableau n° 10 : Composition des dépenses annuelles de l'EHA par secteur

	2017	2018	2019	2020
EHA (en millions FCFA)	26 852	31 425	35 002	66 382
MEM	38%	56%	97%	46%
MCVDD	62%	43%	3%	54%
MS	0,1%	0,2%	0,1%	0,008%
HA (en millions F CFA)	16 700	14 213	2 371	39 148
MEM	0%	4%	60%	9%
MCVDD	99,6%	96%	39%	91%
MS	0,2%	0,5%	1,3%	0,01%
EAU (en millions F CFA)	10 152	17 212	32 631	27 234
MEM	100%	100%	100%	100%

Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

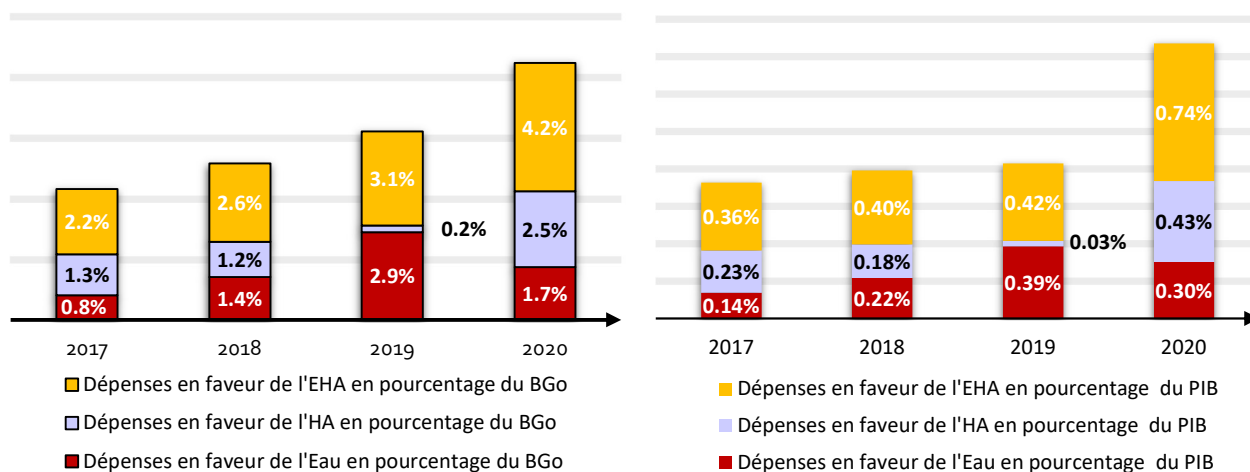
Pour les dépenses au profit de l'EHA, la contribution moyenne annuelle du MEM est de 59,5% , celle du MCVDD est de 40,4% et celle du MS, de 0,1%. La contribution du MS est la moins importante alors qu'il a un grand rôle à jouer dans la promotion et les interventions d'hygiène et d'assainissement. Il devrait être aussi proche des populations pour éduquer, sensibiliser, et mettre en œuvre des stratégies favorisant un processus par lequel les populations ciblées seront amenées à adopter des comportements hygiéniques et sains. Il faudrait aussi que l'Etat lui offre les moyens nécessaires.

²¹ EDSB(2017-2018)

III-3- Dépenses annuelles en pourcentage du budget général exécuté, du PIB

Avec un montant de 66,4 milliards de FCFA, les dépenses de l'EHA représentent 4,2% du montant exécuté du budget général en 2020 et se décomposent en 2,5% pour l'HA et 1,7% pour l'Eau (Graphique n°10). L'augmentation de 1,1 point de pourcentage enregistrée entre 2019 et 2020 pour les dépenses annuelles de l'EHA en pourcentage du montant exécuté du budget général a été principalement au profit du sous-secteur de l'HA. Les dépenses exprimées en pourcentage du montant exécuté du budget général pour l'HA sont passées de 0,2% en 2019 à 2,5% en 2020, soit une croissance de 2,3 points de pourcentage. Pour le secteur de l'eau, la part des dépenses dans le budget général exécuté s'est accrue de 0,8% en 2017 à 2,9% en 2019 au détriment de celle de l'HA qui s'est réduite de 1,3% en 2017 à 0,2% en 2019. Les dépenses de l'EHA en pourcentage du budget général exécuté ont augmenté en moyenne de 25% par an entre 2017 et 2020. En somme, les dépenses de l'EHA représentent, en moyenne 3,02% du budget général exécuté.

Graphique n° 10: Dépenses annuelles de l'EHA en pourcentage du budget général et du PIB



Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Les dépenses de l'EHA en pourcentage du PIB ont évolué à la hausse de 0,36% en 2017 à 0,74% en 2020 en atteignant les valeurs 0,4% et 0,42% respectivement en 2018 et 2019. En moyenne, les dépenses annuelles de l'EHA en pourcentage du PIB s'élèvent à 0,48%. Des efforts restent à faire pour que les dépenses demeurent dans la même proportion que les allocations dans un minimum de 1% du PIB.

IV. DECENTRALISATION DES DEPENSES ET EQUITE

Cette section fait l'analyse de la répartition des allocations affectées dans le cadre des interventions de l' ANAEPMR en 2021 aux départements en lien avec leurs taux de desserte en l'eau potable dans ces départements et de la densité de leurs populations. Pour réduire les disparités régionales, les départements à faibles taux de desserte à l'eau potable devraient être priorités, suivant la densité des populations.

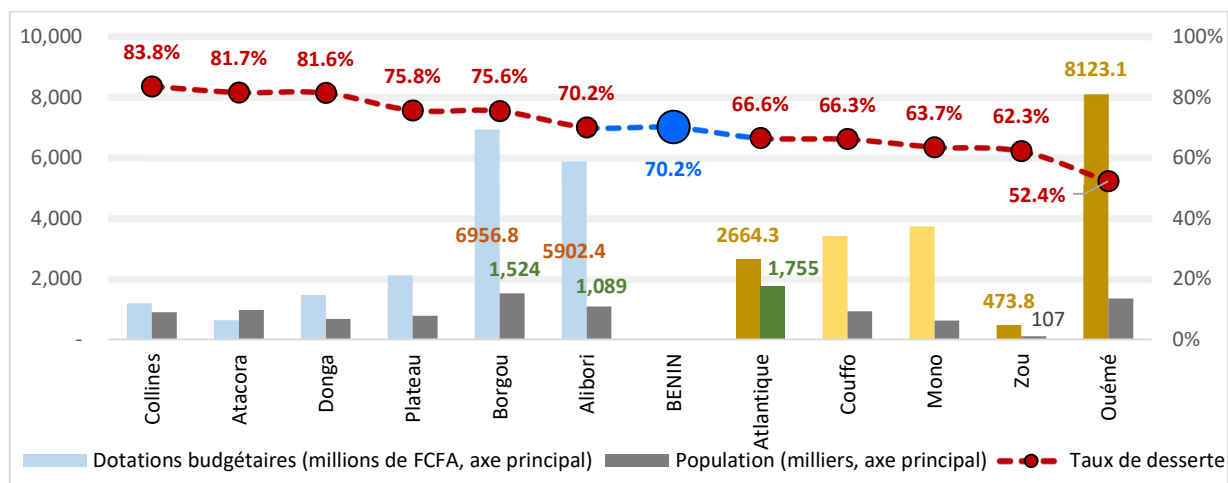
Globalement, les allocations budgétaires dans le cadre des interventions en faveur de l'eau sont réparties selon les besoins dans les différentes localités. Cela se justifie bien au niveau de l'Ouémé qui pour son rang du dernier département en matière d'accès à l'eau potable (52,4%) a bénéficié de la plus forte dotation (8,12 milliards de FCFA) en 2021 (Graphique n°11). Le Zou qui classé onzième en termes d'accès à l'eau potable (62,3%) juste devant l'Ouémé a reçu la plus faible allocation budgétaire (473,8 millions de FCFA) en raison de sa plus faible démographie (avec 107 milliers d'habitants, le Zou le moins peuplé au Bénin).

Cependant, Il existe une certaine disparité dans l'allocation des dotations budgétaires en faveur de la promotion de l'accès à l'eau potable au niveau de quelques départements. En effet, le département de l'Atlantique plus peuplé et dont le taux de desserte en eau potable (66,6%) reste inférieur à la moyenne nationale (70,2%) a enregistré une allocation budgétaire (2,7 milliards de FCFA) relativement faible à celle des départements du Borgou (6,9 milliards de FCFA) et de l'Alibori (5,9 milliards de FCFA) moins peuplés que l'Atlantique et plus servis en eau potable.

En somme, les efforts de répartition des ressources sont encourageants et méritent d'être poursuivis pour réduire au maximum les disparités régionales.

L'analyse sur la décentralisation des allocations et l'équité n'a été faite uniquement pour le secteur Eau en raison de non-disponibilité des informations sur la répartition des allocations en faveur de l'HA par département.

Graphique n° 11: Allocations budgétaires au profit des interventions de l'ANAEPMR par département

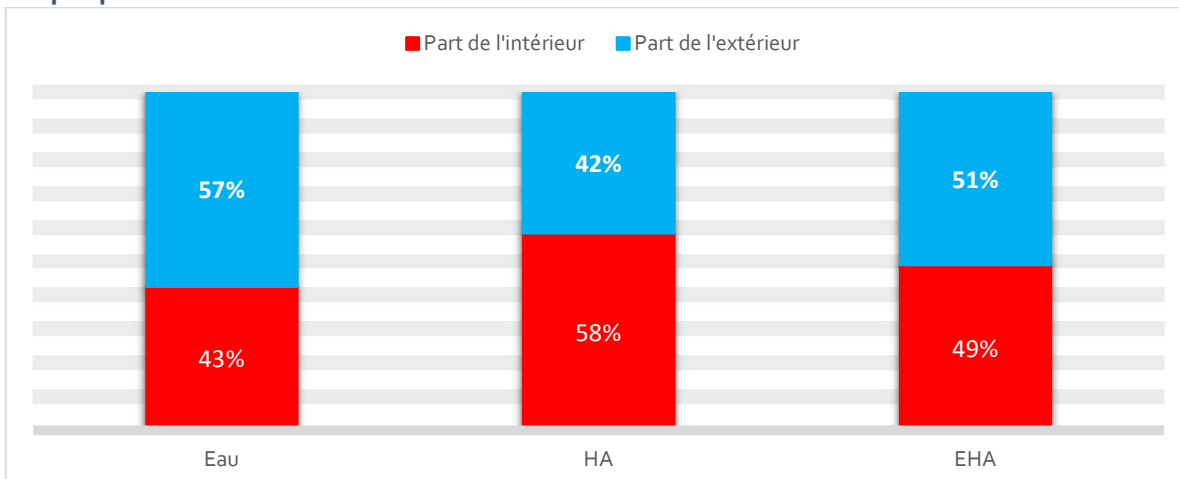


Source : ANAEPMR, 2021

V. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT

Le secteur de l'EHA au Bénin tire son financement de deux sources à savoir : le financement intérieur assuré par le Gouvernement et celui provenant des donateurs et les bailleurs de fonds appelé financement extérieur. En 2021, les ressources extérieures représentent 51% des allocations au secteur de l'EHA correspondant à 57% du financement du secteur Eau et 42% de financement du secteur de l'HA. (Graphique n°12).

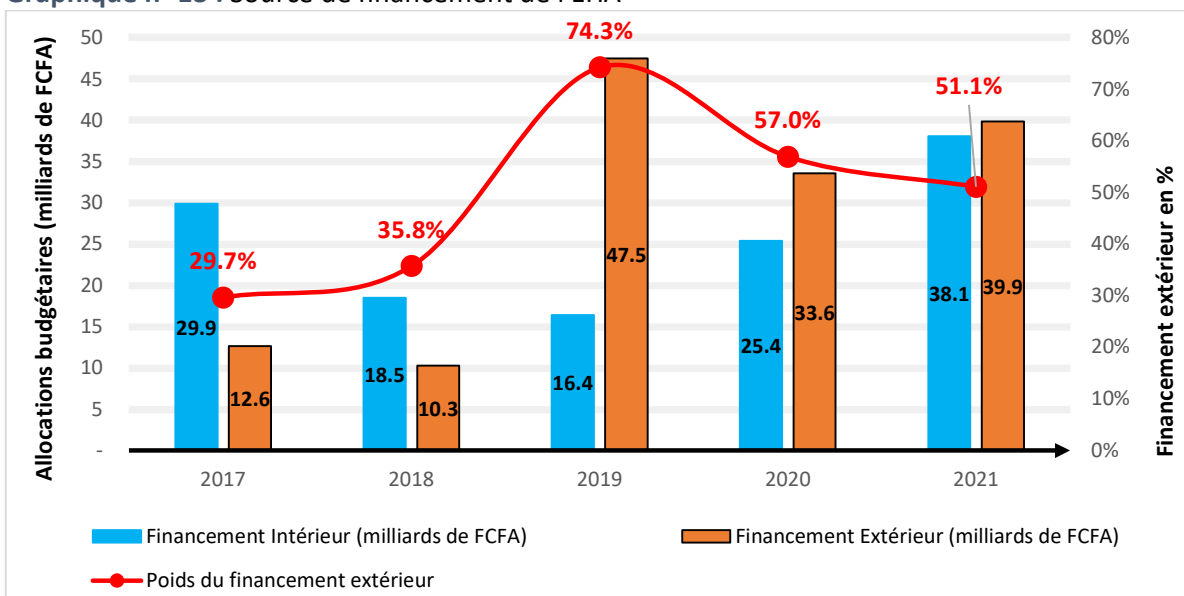
Graphique n° 12 : Financement du secteur EHA en 2021



Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Entre 2017 et 2019, l'appui des Partenaires Techniques et Financiers a accru en passant de 30% en 2017 à 74% en 2019 avant de chuter à 57% en 2020 et à 51% en 2021. (Voir graphique n° 13)

Graphique n° 13 : Source de financement de l'EHA

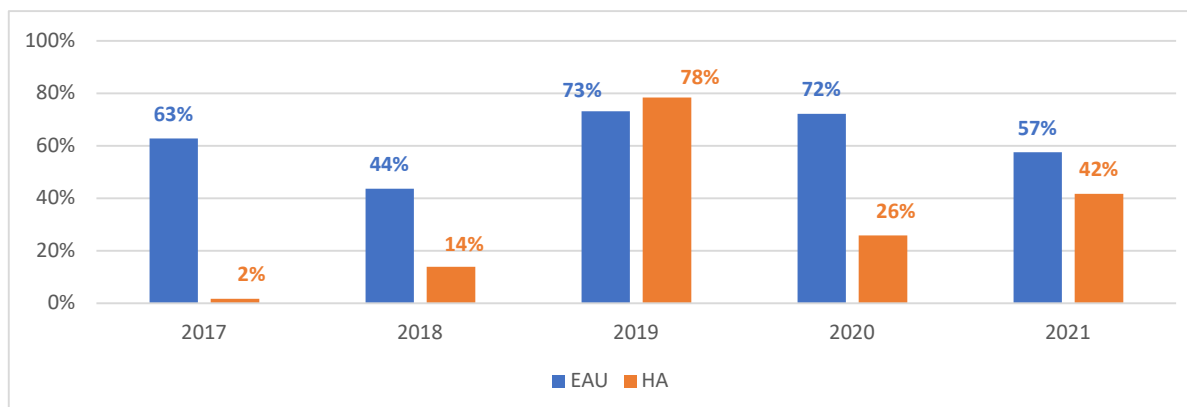


Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

En 2017 et 2018, les interventions dans le secteur EHA étaient beaucoup plus financées sur les ressources intérieures. Le financement extérieur en pourcentage des allocations de l'EHA s'élevait respectivement à 30% et 36% en 2017 et 2018.

Le secteur de l'Eau bénéficie beaucoup plus de l'appui des PTF que celui de l'Hygiène et l'assainissement. Les parts du financement extérieur dans les allocations du secteur Eau et celui de l'Hygiène et l'assainissement se présentent comme suit. Voir graphique n°12

Graphique n° 14 : Part du Financement Extérieur de l'Eau et de l'Hygiène et l'Assainissement dans leurs budgets respectifs

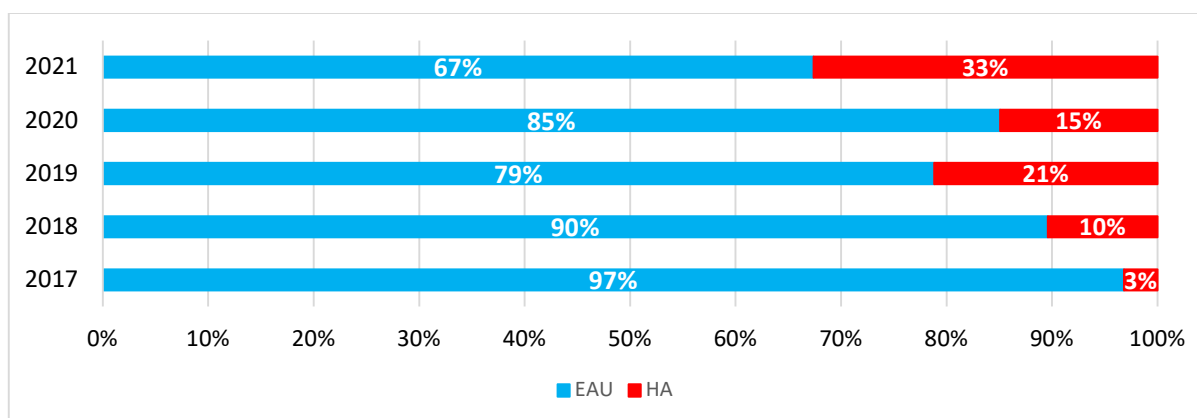


Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

En 2019, le secteur Eau a bénéficié d'un financement extérieur représentant 73% de ses allocations budgétaires quand l'HA jouissait de 78% de son budget. C'est la seule année sur la période d'étude où la part des ressources extérieures dans le budget de l'HA dépasse celle de l'Eau. (Voir graphique n° 14). En moyenne, par an, les ressources extérieures au profit du secteur de l'Eau s'évaluent à 62% de son budget et celles au profit de l'HA représentent 32% de ses allocations budgétaires. Le secteur de l'Eau est beaucoup plus financé sur ressources extérieures. C'est un fait de disposer des ressources à court terme afin d'atteindre les objectifs, mais, il faudrait aussi que l'Etat prenne les dispositions pour assurer la durabilité dans le temps de ces derniers.

Les ressources extérieures accordées à l'EHA se répartissent comme l'indique le graphique n° 15.

Graphique n° 15 : Répartition du financement extérieur de l'EHA par secteur



Source : Base de données de l'analyse budgétaire de l'EHA, calculs des auteurs

Le secteur de l'Eau reçoit la part la plus importante du financement extérieur de l'EHA. En 2021, le secteur a reçu 67% des ressources extérieures en faveur de l'EHA, contre 85% en 2020. En moyenne, la part annuelle du financement extérieur du secteur de l'Eau est de 84% du financement extérieur global de l'EHA contre 16% en faveur de l'HA.

VI. CONCLUSION

Le Gouvernement béninois a affiché les cinq (05) dernières années son engagement à fournir et rendre accessibles les services de base en eau potable, hygiène et assainissement à travers une dotation croissante en faveur du secteur de l'EHA en ressources financières. L'analyse des budgets du secteur permet de constater une hausse de 83% des dotations qui sont passées de 42,55 milliards à 77,93 milliards de F CFA entre 2017 et 2021. Le financement du sous-secteur de l'Eau a été le plus remarquable aux regards de sa contribution aux allocations budgétaires du secteur. De 19,46 milliards de FCFA en 2017, les allocations budgétaires pour accroître l'accès à l'eau potable sont passées à 46,74 milliards de FCFA en 2021. Exprimées en pourcentage du PIB, les dotations de l'ensemble du secteur représentent en moyenne 0,6%, avec 0,4% des dotations en faveur de l'eau et 0,2% celles en faveur de l'hygiène et de l'assainissement contre le minimum de 0,5% recommandés par la Déclaration de Ngor.

Malgré l'effort encourageant d'allocations croissantes du secteur, la volonté du Bénin d'assurer une couverture universelle en eau potable à la population en 2021 n'est encore pas réalisée. En 2021, 30% (ANAEPMR, 2021) de la population béninoise attendent de jouir de l'accès à l'eau potable. Le gros défi au niveau de l'accès aux services de base d'hygiène et d'assainissement demeure en raison du nombre de béninois qui continuent de pratiquer la défécation à l'air libre (52%, Banque Mondiale 2021). Dans le contexte actuel des Objectifs de Développement Durable et de la pandémie de la COVID-19, les défis deviennent encore plus considérables quant à l'atteinte de l'ODD6. Au regard du coût minimum nécessaire à la réalisation de l'ODD6 estimé à 1153,6 milliards F CFA²² contre une dépense cumulée de 103,2 milliards²³ F CFA entre 2017 et 2020, soit un besoin de financement de 1050,4 milliards F CFA sur la période 2021 à 2030, l'accroissement des dotations en faveur de l'EHA reste un impératif pour assurer l'atteinte des cibles 1 et 2 de l'ODD6 à l'horizon 2030.

²² Résultats estimation des coûts du pilier 1, 2018

²³ Tableau n°7 note d'analyse budgétaire sur EHA au Bénin

ANNEXES

Annexe 1 : Données financières par secteur (en milliards de FCFA)

LIGNES BUDGETAIRES	2017		2018		2019		2020		2021		
	Dotation	Montant ordonnancé	Dotation	Montant ordonnancé	Dotation	Montant ordonnancé	Dotation	Montant ordonnancé	Dotation	Financement intérieur	Financement extérieur
MINISTERE DE L'EAU ET DES MINES											
DIRECTION GENERALE DE L'EAU	195,4	180,9	231,1	208,1	203,3	198,0	71,6	71,6	126,0	126,0	0,0
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES MULTIFONCTIONS ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU	1117,9	5241,8	2067,5	481,3	2755,1	1224,3	1003,5	877,2	1374,4	1374,4	0,0
PROGRAMME SPECIAL DE REHABILITATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN (PSROH-MRSU): NIVEAU CENTRAL	883,9	172,7	6236,4	6236,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROGRAMME SPECIAL DE REHABILITATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN (PSROH-MRSU): NIVEAU DECONCENTRE	422,0	419,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL/HYDRAULIQUE VILLAGEOISE BID/UEMOA PHASE II	898,5	110,8	850,0	89,5	2168,8	750,1	2364,4	337,7	1199,6	70,0	1129,6
PROJET D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS 69 VILLAGES DU BENIN	3271,6	7,5	1450,0	689,4	3981,0	0,0	1809,8	0,0	400,0	400,0	0,0
PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES DES COUCHES DEFAVORISEES DE LA POPULATION URBAINE ET PERIURBAINE A L'EAU PAR LES BRANCHEMENTS A COUTS REDUITS	500,0	113,2	300,0	264,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

PROJET DE REDUCTION DES PERTES D'EAU ET D'AMELIORATION DE LA VIABILITE DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE COTONOU, PORTO-NOVO ET LEURS AGGLOMERATIONS	1093,7	169,1	1000,0	1852,9	1055,3	1097,7	614,6	303,3	317,8	0,0	317,8
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE PARAKOU	1946,8	333,0	1431,0	4079,0	5436,0	5639,9	373,9	301,8	416,7	401,3	15,4
PROJET DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE(AEP) DES VILLES DE BASSILA, ADJARA ET SES ENVIRONS (VOLET OMIDELTA)	0,0	0,0	500,0	0,0	823,7	149,4	540,9	540,9	438,7	0,0	438,7
PROGRAMME OMIDELTA (REALISATION DE 31 AEV DE LA TRANCHE 2 DU PLAN DIRECTEUR D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (PDAEP-MR))	0,0	0,0	0,0	0,0	2921,7	1036,6	739,9	739,9	786,5	0,0	786,5
PROGRAMME OMIDELTA	0,0	0,0	2000,0	216,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE BASSIN DU NIGER (PDISSA)	0,0	0,0	970,5	67,2	4624,0	789,0	1818,5	1212,8	1071,3	334,2	737,1
PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ZONES PERIURBAINES DE COTONOU, SEME-KPODJI, CALAVI ET PORTO-NOVO (GRAND COTONOU) PERIURBAIN III	945,9	98,4	1000,0	429,2	962,8	1447,4	1208,7	1208,7	1201,177	0,0	1201,2
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE COTONOU ET SES AGGLOMERATIONS - PHASE III	1840,3	0,0	1700,0	787,1	5153,7	1929,3	1909,7	121,5	1658,9	1088,5	570,4

PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES URBAINES (PEPAU)	0,0	0,0	504,7	2222,0	2845,6	3188,6	5536,6	5536,6	5432,3	0,0	5432,3
PEPAU (EAU)	0,0	0,0	403,8	1777,6	2276,4	2550,9	4429,2	4429,2	4345,8	0,0	4345,8
PEPAU (HYGIENE ASSAINISSEMENT)	0,0	0,0	100,9	444,4	569,1	637,7	1107,3	1107,3	1086,5	0,0	1086,5
PROGRAMME AQUA-VIE	0,0	0,0	0,0	0,0	3240,0	1271,7	4702,6	1588,8	9627,9	0,0	9627,9
PROGRAMME DE REALISATION DE 24 ADDUCTIONS D'EAU VILLAGEOISES (AEV)	0,0	0,0	0,0	0,0	3829,2	3829,2	687,5	687,5	1631,2	1631,2	0,0
PROGRAMME DE REALISATION DE 44 AEV DE LA TRANCHE 3 DU PLAN DIRECTEUR D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (PDAEP-MR)	0,0	0,0	0,0	0,0	4464,3	4464,3	2105,6	400,0	4187,4	320,0	3867,4
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES VILLES DE SAVE, DASSA-ZOUME, GLAZOUE ET ENVIRONS	0,0	0,0	0,0	0,0	8085,8	5176,7	7036,3	7036,3	4202,5	388,3	3814,1
PROGRAMME OMIDELTA : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)	0,0	0,0	0,0	0,0	1894,1	0,9	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0
PROJET D'APPROVISIONNEMENT EAU POTABLE PAR L'EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES DES COMMUNES DE GLAZOUE ET DE DASSA-ZOUME	0,0	0,0	0,0	0,0	67,1	67,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) DES VILLES DE BOUKOUMBE, COVE, ZANGNANANDO ET SES ENVIRONS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	858,8	0,0	139,1	0,0	139,1

PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'AEP DES VILLES D'ABOMEY, BOHICON ET SES ENVIRONS (DJIDJA, ZA-KPOTA, AGBANGNIZOUN ET ZOGBODOMEY)REMBOURSEMENT BGJFI)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5420,8	5420,8	5942,0	5942,0	0,0
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'AEP DE LA VILLE D'ABOMEY-CALAVI ET SES ENVIRONS PHASE 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1997,0	1997,0	5757,2	5757,2	0,0
PROJET D'EAU POTABLE POUR LES ECOLES A CANTINE (PEPEC) (construction de 175 postes d'eau autonomes dans les écoles à cantine)	0,0	0,0	0,0	0,0	1797,5	1797,5	676,7	676,7	2276,4	2276,4	0,0
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE D'ABOMEY-CALAVI ET SES ENVIRONS, PHASE II (PERIURBAIN II)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	329,6	0,0	329,6
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DE BOUES DE VIDANGE A ABOMEY-CALAVI	400,0	38,9	500,0	0,0	1737,8	0,0	1182,8	1182,8	175,2	0,0	175,2
FADEC-INVESTISSEMENT MEM	3305,6	3305,6	2000,0	101,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROGRAMME NEAIRLANDAIS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL	3000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROJET DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CENTRE SECONDAIRE DE DJOUGOU ET DES LOCALITE DE SAVE,TCHAOROU ET TANGUIETA	33,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC-BENIN)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	726,7	172,2	378,0	100,1	277,9
TOTAL HYGIENE ET ASSAINISSEMENT MEM	400,0	38,9	1571,4	511,6	6930,9	1426,7	4108,6	3502,9	2333,0	334,2	1998,8
TOTAL EAU	19455,2	10152,2	21169,8	17211,8	51115,7	32630,9	39601,1	27234,0	46737,0	19875,5	26861,5
TOTAL EHA MEM	19857,2	10191,1	22741,2	17723,3	58045,8	34057,6	43709,7	30736,9	49070,0	20209,7	28860,3

MINISTERE DE LA SANTE

ANALYSE BUDGETAIRE DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT EN 2021 AU BENIN

d

PROGRAMME DE LA PROMOTION DE L'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	120	27	99	69	100	29,65784	50	5,3	100	100	0
AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DE QUALITE DES PRODUITS DE SANTE ET DE L'EAU	0	0	0	0	0	0	0	0	607,645	607,645	0
TOTAL HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	120	27	99	69	100	30	50	5	708	708	0
TOTAL EAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EHA	120	27	99	69	100	30	50	5	708	708	0
MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE											
PROJET DE MODERNISATION DU SYSTEME DE COLLECTE ET DE GESTION DES DECHETS DANS LE GRAND NOKOUE	0,00	0,00	500,00	0,00	50,00	0,00	7500,00	12003,02	7000,00	7000,00	0,00
AMENAGEMENT DES BERGES DE LA LAGUNE DE COTONOU	5000,00	3300,00	500,00	3000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT ET AMENAGEMENT DES BERGES DE LA LAGUNE DE PORTO-NOVO	125,00	93,75	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE COTONOU	12500,00	9000,00	975,00	9000,00	2100,00	0,00	3000,00	0,00	4000,00	1000,00	3000,00
PROJET DE PROMOTION DE LA PRODUCTION DES EMBALLAGES BIODEGRADABLES	200,00	36,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROJET DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DES VILLES DE COTONOU, PORTO-NOVO, PARAKOU, BOHICON ET ABOMEY (ASPHALTAGE)	0,00	0,00	0,00	0,00	1391,70	0,00	1000,00	20000,00	8000,00	7000,00	1000,00
PROJET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES VILLES SECONDAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	301,00	0,00	3634,30	3634,30	2957,86	957,86	2000,00
FADEC - CADRE DE VIE	4747,50	4203,43	3500,00	1632,73	1960,00	914,67	100,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	22572,50	16633,69	5975,00	13632,73	5802,70	914,67	15234,30	35639,32	21957,86	15957,86	6000,00
TOTAL EAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EHA	22572,50	16633,69	5975,00	13632,73	5802,70	914,67	15234,30	35639,32	21957,86	15957,86	6000,00

Source : Budget, PTA et point SIGFiP des ministères et agences concernés (2017 à 202



Publié par : UNICEF Bénin

Equipe de rédaction : Noëlie HOUNNOU (Consultant), Raymond KEYA (Consultant), Mohamed Aboubakari (UNICEF), Serghei Buruiana (UNICEF), Nicole Paqui (UNICEF), Mariam Sylla Diene (UNICEF), Mariam Traore (UNICEF), Wilfried Houeto (UNICEF), Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, Ministère de l'Eau et des Mines, Ministère de la Santé.

Pour plus d'informations contactez :

Nom de la personne : Mohamed Aboubakari

Titre : Spécialiste Politiques Sociales/Finances Publiques

Email: maboubakari@unicef.org

© United Nations Children's Fund (UNICEF)

Crédits photos : UNICEF Benin

